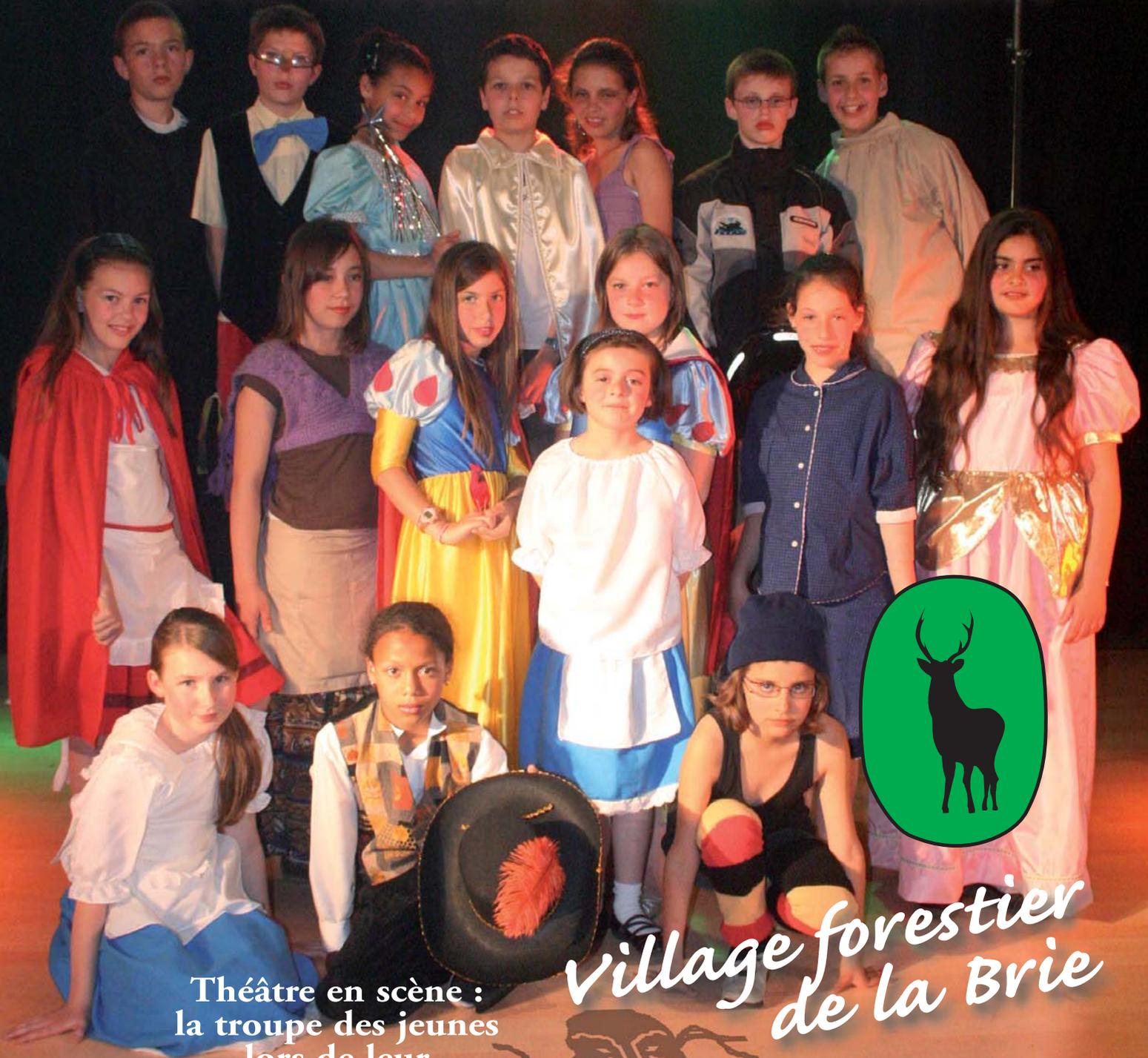


Juin 2009 - n°71

# PONTCARRÉ

"Des Contes à la Fontaine"



Théâtre en scène :  
la troupe des jeunes  
lors de leur  
spectacle annuel.

*Village forestier  
de la Brie*



# S O M M A I R E

Edito	pages	3
Vie Municipale	pages	4
Animations	pages	8
Vie Scolaire	page	19
Vie associative	pages	20
Divers	pages	22

*Vous désirez rencontrer vos élus mais vous ne connaissez pas bien leurs noms, consultez cette présentation succincte, elle vous servira de guide :*

## **MAIRE**

*Tony SALVAGGIO,*

## **MAIRES-ADJOINTS**

*Catherine TOURNUT Finances, vie économique et culturelle.*

*Roland LEROY, Voirie*

*Anne-Marie VUILLAUME, Scolaire et Sociale*

*Serge LANGE, Urbanisme et Aménagement*

*Bruno LACROIX, Vie Associative et Animation*

## **CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

*Marie-Anne PINTO, Communication*

*Denis THOUVENOT, Cadre de vie - Environnement*

## **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

*Thomas ARRIAS, Jeunesse et sports*

*Danielle GIRAUD, Animation et sports*

*Régis GOSSELIN, Animation jeunesse*

*Axel JEAN, Social et scolaire*

*Marc VALETTE, Vie économique*

*Claude MACLE, Travaux*

*Jean-Luc LANFRANCHI, Information*

*Moheiz SAKOUI, Jeunesse et sports*

*Corinne GABILLARD, Social et scolaire*

*André LEFRANCOIS, Cadre de vie*

*Elisabeth ZOGHLAMI, Aménagement Urbanisme*

*Bulletin municipal tiré à 1100 exemplaires*

*Directeur de la publication : Tony SALVAGGIO*

*- Rédactrice en chef : Marie-Anne PINTO*

*- Rédaction : Commission Communication et Information*

*- Conception graphique, réalisation et impression :*

*AZAPRIM - Lagny sur Marne - 01 60 07 79 45*

*- Crédits photos : Marie-Anne PINTO, Tony SALVAGGIO, JP DEGORGES, Bruno LACROIX, Pedro LOMBARDI/Institut Curie.*



*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*



**J**e tiens tout d'abord à exprimer ma profonde reconnaissance envers tous les enfants ainsi que leurs parents qui sont venus cette année participer à la cérémonie du 8 mai. Votre présence nombreuse a représenté un message fort de reconnaissance pour nos anciens. Je vous remercie d'avoir répondu à cette invitation et j'espère que nous saurons conserver cette mobilisation pour d'autres cérémonies. Je souhaiterais d'ailleurs, s'ils le veulent, faire

participer encore plus activement nos jeunes lors de ces commémorations.

Les travaux de réfection de l'église Saint Roch sont en cours de réalisation et vous pourrez très prochainement venir contempler cette rénovation (cœur de nef, colonnes, sol, chauffage...) qui concourt à la préservation du patrimoine de notre village.

En ce qui concerne l'agrandissement de l'école, les travaux doivent débiter au cours des vacances scolaires. Ceux-ci devraient durer environ cinq mois afin de se terminer avant décembre pour permettre aux enfants et à leurs enseignants de prendre possession de la totalité des nouveaux locaux après les vacances de Noël. Souhaitons ne pas subir de retard pour ce chantier. Une redistribution des locaux a été programmée pour la durée des travaux.

Dans le cadre des bonnes nouvelles pour notre commune, nous avons pu obtenir une subvention complémentaire du Sénat d'un montant de 70 000 euros. Je n'avais pas voulu évoquer cette possibilité auparavant, car le dossier était difficile étant donné que nous avions déjà reçu des fonds sénatoriaux pour la maison de la Culture. Grâce à l'aide renouvelée de Madame le Sénateur Nicole Bricq et de ses collaborateurs nous avons pu mener à bien ce dossier. Au nom de la commune je les en remercie. Nous devons juste attendre la notification validée par le Ministère afin de donner le feu vert pour le début des travaux.

Cette année, pour la première fois, a été organisée une exposition de cyclomoteurs et motos anciennes. Nombreux sont ceux qui découvraient pour la première fois des machines datant des années 30. Les plus jeunes ont su se montrer curieux et parfois intrigués devant ces vieilles bécanes. Devant le succès rencontré par cette

journée, il est prévu de développer cette manifestation pour les années à venir.

Les beaux jours arrivent. C'est le moment de réaliser les travaux de jardinage ou de bricolage. Pour le bien être de tous, et le maintien de bonnes relations de voisinage, je demande à chacun de respecter l'arrêté municipal concernant les horaires d'utilisation des engins bruyants.

Pour ceux d'entre-vous qui n'auraient pas pu lire le flash de juin, je rappelle que cette année la commune sera traversée le 26 juillet 2009 par le « Tour de France ». Cette dernière étape (Montereau-Paris) arrivera par Villeneuve le Comte pour se diriger vers Roissy en Brie en empruntant le CD21 (rue de la planchette et rue de la Gare). En raison des risques liés au passage des véhicules d'organisation circulant parfois à vive allure, certaines contraintes sont imposées avant la traversée de la Caravane et jusqu'au passage des derniers coureurs, afin d'assurer une sécurité maximum. La commune sera donc coupée en deux pendant environ 4 heures et les consignes préfectorales interdiront aux piétons ainsi qu'aux véhicules (sauf véhicules de secours) de traverser le parcours. Des policiers jalonneront le parcours, en particulier aux intersections, et interdiront tout franchissement. Il appartient à chacun de prendre ses dispositions afin de respecter ces directives exceptionnelles. Chaque année, on déplore des accidents de spectateurs, je vous recommande donc la plus grande prudence tout en profitant pleinement de cet événement.

Pour conclure, je vous souhaite à tous, en mon nom et celui du Conseil Municipal, un excellent été. Et pour ceux qui partiront prochainement, nous leur souhaitons de bonnes vacances.

Tony SALVAGGIO

Maire de Pontcarré

Vice Président de la Communauté de Communes de la Brie Boisée en charge des Affaires Sociales



# Budget 2009

Une volonté de maîtrise des dépenses a présidé à l'élaboration du budget prévisionnel de l'année 2009. Malgré tout, nous avons jugé indispensable de maintenir le niveau de services offert à la population.

Notre action en faveur des familles (centre de loisirs, accueil pré et post scolaire), des jeunes (accueil jeunes tous les jours) doit être maintenue.

Concernant nos aînés, nous avons choisi de leur proposer cette année une sortie de deux jours, en lieu et place de celle d'une seule journée jusqu'à présent.

Notre budget d'investissement a retenu cette année les projets suivants :

- lancement de la réfection de l'église dans le cadre d'un contrat rural signé avec le Conseil Général et le Conseil Régional qui nous apportent une aide financière à hauteur de 80 % du montant H.T. des Travaux.

- Construction d'une classe au groupe scolaire Louis Mazet subventionnée à hauteur de 80 % du Montant H.T. estimé des travaux par le Conseil Général de Seine-et-Marne et l'Etat par

le biais de la D.G.E. et des Fonds Parlementaires du Député de la circonscription.

- Extension du restaurant scolaire subventionnée par le Conseil Général de Seine-et-Marne et l'État, par le biais de la D.G.E. et des fonds Parlementaires du Sénateur, Madame Bricq, à hauteur de 80 % du montant H.T. estimé des travaux

- Effacement des réseaux dans la Grande Rue (Sud) avec le concours du Syndicat Intercommunal d'Électrification.

Bien entendu, l'entretien courant et l'embellissement de la commune seront poursuivis avec le souci constant d'améliorer le cadre de vie de la commune, que ce soit dans le domaine des espaces verts, de la voirie ou bien dans les aménagements d'espaces publics.

Le budget voté le 30 mars s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement : 2 356 047 €

Investissement : 1 483 764 €

Catherine TOURNUT  
Maire Adjoint

## Pontcarré récompensé par « courir pour la vie, courir pour curie »

Grâce à votre participation à la manifestation organisée le 11 octobre dernier (95 participants et 600 kilomètres parcourus), nous avons été récompensés par la Fondation « Courir pour la vie, courir pour Curie ». En effet, le 4 mars dernier, lors de la cérémonie de remise des fonds collectés par l'association « Courir pour la vie, courir pour Curie », à l'Institut Curie, la commune s'est vue remettre le trophée dans la catégorie meilleure progression entre 2007 et 2008. Alors, le 03 octobre prochain, soyons encore plus nombreux pour l'édition 2009 !

Catherine TOURNUT  
Maire Adjoint



Pedro Lombardi / Institut Curie



## Collecte de jouets Au profit des restos du cœurs

Une **permanence en mairie** est en place

tous les **1<sup>er</sup> samedis du mois** de 10 h à 12 h pour vos dons de jouets !

qui seront vendus à la prochaine bourse aux jouets du

**samedi 13 décembre 2009**

Si vous souhaitez un enlèvement à domicile, vous pouvez nous contacter en mairie ou en faire la demande par email : [c.gabillard@mairiepontcarre.net](mailto:c.gabillard@mairiepontcarre.net)

Merci de votre générosité

Corinne GABILLARD  
Conseillère Municipale aux affaires sociales et scolaires



## 8 mai, Fête de la Victoire de 1945



Pour le 64<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie, la commémoration traditionnelle Place Jean Moulin s'est déroulée en présence de Madame Chantal Brunel députée de notre circonscription, de Monsieur François Perusset Conseiller Général et de Madame Sylvie Fuschs Maire de Roissy-en-Brie. Toujours « fidèles au poste » Madame Berteloot présidente de la FNACA et Monsieur Hascouët Président de l'Amicale des

Anciens combattants nous ont aidé à réussir une cérémonie à la fois digne et chargée d'émotion. Un nombre significatif d'écoliers et de jeunes gens est venu donner un souffle nouveau au devoir de mémoire envers ceux de nos ancêtres qui ont combattu et risqué leur vie pour nous offrir notre liberté et plus de 60 ans de paix sur notre territoire.

La présence remarquable de 3 officiers de marine en uniforme et le discours du commandant Thierry Gauroy nous ont éclairés sur le rôle des réservistes de l'armée et sur les actions des « Résistants » dans le département de Seine et Marne, en renforçant la ferveur patriotique de cette manifestation heureusement épargnée par la pluie.

Monsieur le maire de Pontcarré Tony Salvaggio avait souhaité que les jeunes soient activement associés à la cérémonie ;

Aussi, lors du dépôt des gerbes et bouquets au monument aux morts, chaque élu était accom-

pagné d'un enfant pour renforcer symboliquement le lien entre les générations et l'histoire de notre pays.

Merci à tous les citoyens qui sont venus participer, se recueillir et se souvenir, avec une mention particulière pour les fidèles portedrapeaux qui ont grandement apprécié ces moments privilégiés partagés avec les Pontcarréens.



## Centre de Loisirs

Les enfants sont accueillis pour la 1<sup>ère</sup> fois au centre aéré de Pontcarré tout le mois de juillet, du 2 au 31.

Pour le mois d'août, l'accueil des enfants de 6 à 12 ans se fera à Ferrières en Brie sur le terrain de la Tafarette.

Le transport est assuré par une navette.

Il est toujours possible que les enfants de 3 à 10 ans soient accueillis à Roissy-en-Brie mais sans moyen de transport.

Les renseignements et inscriptions sont à prendre en Mairie.

Les inscriptions pour les séjours d'été organisés par la Communauté de Communes ont fait le plein. Les 6-12 ans iront en Bretagne à Quiberon du 4 au 18 juillet. Les 13-17 ans partiront en Corse du Sud à Propriano du 5 au 19 juillet.

## « Le Pédibus »

Après une longue étude pour la mise en place de l'accompagnement des écoliers à pied, nous avons pu démarrer une ligne grâce à quelques parents épaulés d'élus. Les enfants y participant sont ravis de ce mode de déplacement. Cela est très convivial même par mauvais temps. Les parents y trouvent beaucoup d'avantages et le plus important est celui de pouvoir partir au travail directement du domicile sans avoir à passer par l'école et perdre beaucoup de temps à garer la voiture. Il serait dommage que ce projet ne perdure pas. C'est pourquoi nous renouvelons notre information pour trouver des personnes accompagnatrices et démarrer en septembre plusieurs lignes du PEDIBUS.



### Appel aux volontaires

**Si vous êtes disponibles même une matinée par semaine de 8 h à 8h 30 voir une semaine sur deux, n'hésitez pas à vous proposer comme accompagnateurs.**

**Nous avons besoin de vous pour que ce projet puisse évoluer et perdurer**



*Anne-Marie VUILLAUME*

*Maire Adjoint chargée de la commission sociale*



### Plan canicule

Afin d'anticiper sur une éventuelle canicule qui peut mettre en danger les personnes seules, isolées, âgées ou handicapées, **nous vous conseillons de vous faire inscrire sur le registre du centre communal d'action sociale** en téléphonant à la Mairie. Un dispositif de surveillance sera mis au service des personnes le désirant.

### Portage des repas

Le portage des repas à domicile fonctionne bien. Les personnes en bénéficiant sont très satisfaites de ce service. L'inscription peut se faire à tout moment, ponctuellement et à tout âge. Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de vous déplacer suite à un accident ou une intervention chirurgicale, vous pouvez faire appel au portage de repas. Il vous suffit d'appeler en Mairie pour avoir les informations sur ce service.



Cette année, le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de proposer une sortie de deux jours à nos aînés. Jeudi 4 juin, c'est le départ ! Direction Fécamp.

Tout d'abord, c'est une invitation gourmande à découvrir l'histoire, la culture et la transformation de la fève de cacao jusqu'à la tablette de chocolat qui nous est proposée. Le musée du chocolat nous permet de changer d'époque grâce à sa collection de vieux moules, de boîtes anciennes et de chocolatières. Une dégustation clôture notre visite, et direction le Palais Benedictine.

Insolite, magique, à l'architecture éclectique, ce monument invite à la découverte d'une histoire et d'un produit. C'est dans ce site d'exception qu'est élaborée depuis plus d'un siècle la liqueur Benedictine, exportée à plus de 95 %. Ce palais nous offre une visite culturelle avec l'art ancien et l'art contemporain, ainsi qu'une visite technique avec l'exposition « Parcours d'essence », la distillerie et les caves, et pour finir une visite gourmande avec une dégustation.

Après cette journée bien remplie, direction l'hôtel, et pour certains courageux une visite à pied pour découvrir la ville, le port, le bord de mer.

Vendredi matin, nous partons à la découverte d'un des plus beaux sites naturels : les falaises d'Étretat. Après une visite commentée de la célèbre station balnéaire nous déjeunons face à la mer, avant d'entamer une promenade pédestre qui nous permet de découvrir la ville du haut des célèbres falaises.

Nous sommes ensuite accueillis au Clos Arsène Lupin, dans la maison familiale de son créateur, Maurice Leblanc. Nous avons pu retrouver l'environnement familial du célèbre gentleman cambrioleur et marcher dans ses pas grâce à une scénographie ludique et amusante, qui mêle subtilement ses aventures et l'histoire de son temps.

Il est ensuite temps de regagner Pontcarré. Le voyage permet à tous de se reposer après ces deux journées bien remplies. Tout le monde est très content de cette sortie. Alors l'année prochaine, venez vous joindre à nous, on devrait partir en direction ..... des châteaux de la Loire.

*Catherine TOURNUT  
Maire-Adjoint*

### Course aux œufs

Le dimanche de Pâques, grâce au soleil présent, plus d'une centaine d'enfants ont participé à la chasse aux œufs organisée par la Municipalité. Des charades étaient proposées aux enfants sur un parcours



avec 4 arrêts aux places Path, Brantôme, Dorothée et la place de la Mairie où les enfants devaient apporter les réponses. Chaque morceau de charade pris donnait droit à des œufs si bien que chacun est reparti avec son panier plein et satisfait de sa récolte. Cette manifesta-

tion remporte toujours un vif succès et c'est avec plaisir que nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures.

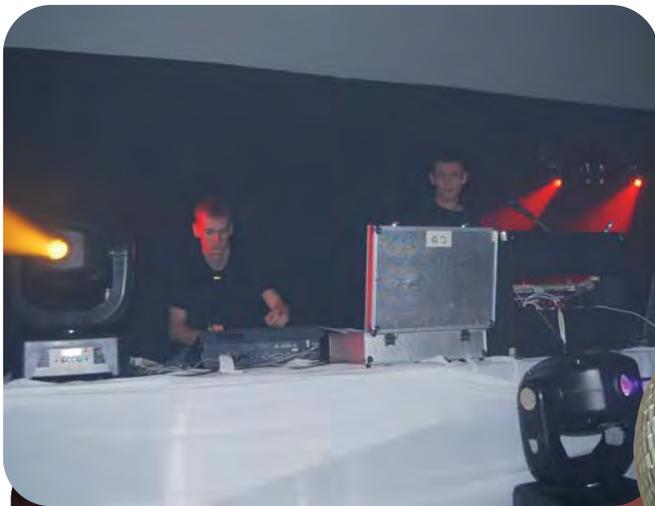
*Bruno LACROIX,  
Maire Adjoint chargé  
de la Vie Associative.*



## Soirée jeune du 24 avril 2009

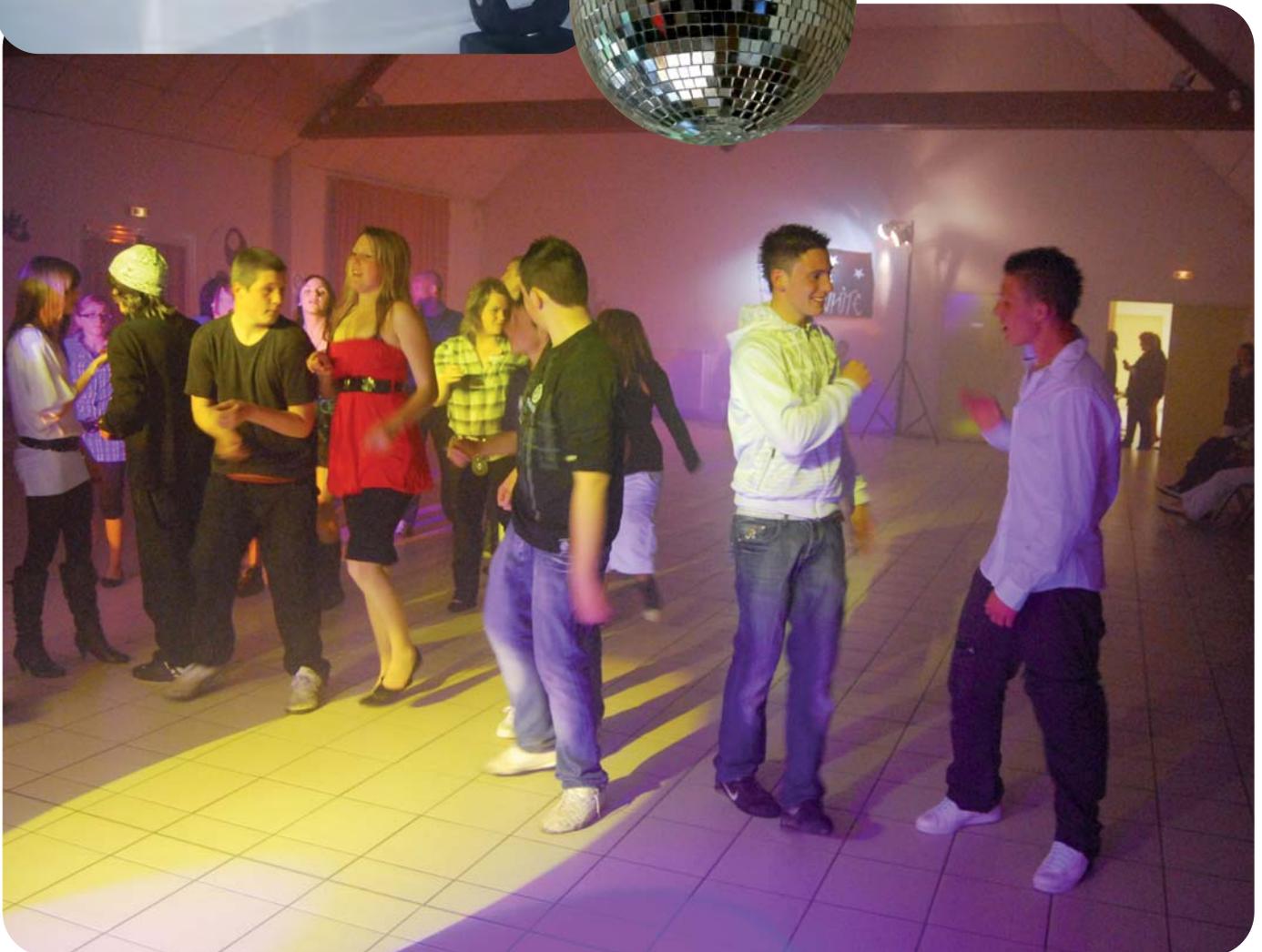
Dès 21 heures ce soir là, les jeunes de Pontcarré avec quelques copains et copines collégiens ou lycéens se sont retrouvés pour cette soirée animée par **DJ FLO/ANIMATION**.

Quelques danseurs timides sur la piste et les rythmes de **MAGIC SYSTEM, DAVID GUETTA, LADY GAGA** et autres ont vite entraîné nos jeunes sur la piste et ce, jusqu'à une heure du matin.



**Prochaine SOIREE JEUNES le  
Samedi 24 octobre 2009 à 21h.**

*Danielle GIRAUD,  
Conseillère Municipale à l'Animation*



## Soirée d'observation Astronomique

La Municipalité de Pontcarré a organisé en partenariat avec l'observatoire « Uranoscope » de Gretz-Armainvilliers et l'Association Française d'Astronomie, une conférence « publique » et gratuite le vendredi 8 mai à 20h30 dans la salle des associations.

Le conférencier, Christian Bourdelle, a généreusement répondu à nos questions et commenté avec passion des diapositives très explicites sur la fabuleuse « mécanique céleste » qui nous offre des images superbes. Cette présentation très agréable et efficace nous a fait découvrir de nouvelles notions d'astronomie.

- d'où vient le nom des jours de la semaine ?  
Lundi de Lune, Mardi de Mars... etc...
- Nous sommes les habitants d'une planète anonyme dans une



galaxie anonyme parmi des milliards d'autres peuplant un Univers en expansion depuis 14 milliards d'années.

A la nuit tombée, nous avons pu observer, malgré des nuages perturbateurs, la lune dans différents télescopes sur le parking de la salle des fêtes. Un moment magique !

Grâce au dévouement des différents intervenants nous avons eu et nous l'espérons, aurons encore, la chance de recevoir l'an prochain une animation de qualité réellement appréciée des curieux d'astronomie.

Petits et grands sommes repartis les yeux brillants et étoilés !

Corinne Gabillard  
Conseillère Municipale

### P.S : Dernières nouvelles !

Serge Lange à la fois, Adjoint au Maire et membre de l'A.F.A, nous informe que la 19<sup>ème</sup> édition de « Nuits des étoiles » qui se déroule traditionnellement au mois d'août, aura lieu cette année exceptionnellement les 24, 25 et 26 juillet prochains. Une bonne occasion de rendre visite à nos voisins de l'observatoire de Gretz-Armainvilliers.



## Troc et Puces 3 Mai 2009

5 H 30 du matin, déjà les premiers exposants arrivent, et voilà le TROC ET PUCES se met en place.

80 exposants se sont inscrits pour cette journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur, sous un ciel gris. Quelques gouttes de pluie vers 11 H n'ont pas découragé nos exposants et visiteurs.

Merguez, saucisses, frites, sandwichs et boissons ont été très appréciés par tous.

Merci à tous les exposants, bénévoles et élus, qui nous ont aidés à organiser cette agréable journée.

Un très grand merci à tous les exposants qui nous ont remis des jouets qui seront revendus lors de la BOURSE aux JOUETS en décembre 2009. (Les fonds récoltés seront entièrement versés au profit de l'association départementale des restos du cœur.)

**Prochain TROC ET PUCES,  
Mai 2010.**

Bruno LACROIX, Maire Adjoint à l'Animation  
Danielle GIRAUD, Conseillère Municipale à l'Animation

## Un souffle d'élégance et de nostalgie a soufflé sur le Gymnase Roger Crozet !

Pour la première fois, la Municipalité de Pontcarré a organisé une exposition « **Vieilles Bécanes** » en partenariat avec l'association « Départementale 471 » le dimanche 17 mai 2009.

Une quarantaine de motos, scooters, mobylettes nous ont projetés dans le passé.

Une exposition de choix, tant en qualité qu'en rareté des deux roues exposées, qui a réuni toutes les générations de motards dans une ambiance chaleureuse, où connaisseurs, collectionneurs et curieux ont échangé leurs expériences et anecdotes. Et pour la joie des chineurs, une bourse d'échange de pièces détachées était présente à cette manifestation.



Nous remercions tous les propriétaires et leur donnons rendez-vous l'an prochain !

*Corinne GABILLARD*  
Membre de la commission Animation



Avec les beaux jours, nous avons vu fleurir les jardinières et les parterres destinés à embellir notre village. Les agents ont réussi à planter en quelques jours de nombreux espaces et nous les félicitons de leur travail. Mais voilà, ils ont eu la désagréable surprise de constater que certaines personnes ont attendu que les fleurs soient plantées pour venir faire leur marché en laissant des jardinières vides.....

**Nous déplorons ces vols dus encore une fois à l'incivisme et au non respect du travail des agents communaux.**

Il en est de même pour la propreté. Les poubelles sont vidées une fois par semaine. Si une poubelle est pleine, il est inutile d'essayer d'en mettre plus.... D'autres poubelles sont à disposition un peu plus loin.

Certains habitants ne respectent pas les heures où nous pouvons tondre, tailler, effectuer des travaux bruyants. **Il y a des moments où ces bruits sont vraiment insupportables** comme pendant l'heure du déjeuner ou le dimanche après-midi. Nous appelons chacun à penser aux voisins pour le bien-être de tous et préserver une bonne entente de voisinage.

Malgré les pluies récentes, nous vous rappelons que cette année encore nous sommes contraints de respecter les instructions préfectorales de restriction d'eau. **Le lavage des voitures est interdit** autant pour la restriction d'eau que pour l'évacuation de celle-ci dans le réseau d'eau de pluie. La municipalité est là pour vous informer, mais après, chacun est responsable et est ou n'est pas sensibilisé par le respect de l'environnement et de son devenir.

Commission cadre de vie-environnement



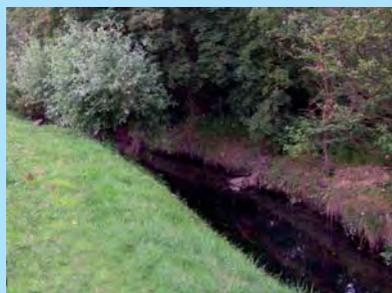
## Le SIAAM

Le SIAAM (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et l'Aménagement du Morbras), rassemble les communes de Pontault-Combault, Pontcarré et Roissy-en-brie afin de restaurer les fonctions écologiques du ru du Morbras par l'amélioration de la qualité de l'eau et l'aménagement d'habitats naturels.

Depuis 1997, il est également responsable du collecteur principal des eaux usées qui recueille les effluents domestiques des 3 villes pour les transporter vers la station d'épuration de Valenton, dans le Val de Marne.

Le ru du Morbras est un cours d'eau non domanial. L'entretien des rives et la préservation du bon écoulement des eaux sont par conséquent à la charge des propriétaires riverains. Le rôle du SIAAM se substitue à celui des communes pour intervenir sur la restauration et l'entretien du lit du cours d'eau, par des techniques de génie végétal et par une veille permanente réalisée par les agents de rivière, sur les parcelles communa-

les et les parcelles privées, avec accord du propriétaire. Il est également propriétaire et à l'origine des travaux pour la création du bassin de retenue paysager au lieu-dit "L'étang du Coq", créé en 1986 et dont la fonction consiste à limiter les crues du Morbras en réduisant le risque d'inondations en aval. Ses compétences et le travail de ses agents rassemblent des domaines tels que :



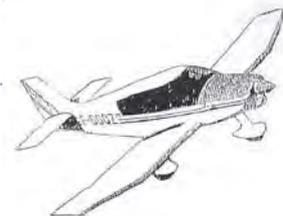
- La restauration des habitats aquatiques (diversification des faciès d'écoulement, restauration des berges, recréation d'habitats naturels),

- La surveillance et le nettoyage des pollutions qui dégradent la rivière,
- L'aménagement du bassin de retenue paysager - Plantations d'arbres, diversification des écosystèmes (prairie, roselières, mares, îlots de nidification), installation de mobiliers et de panneaux pédagogiques,
- La réhabilitation et la réparation du réseau de collecte des eaux usées.

Dernièrement, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de végétalisation du bassin de retenue paysager, le SIAAM a reçu des jeunes du service "JEUNESSE" de la ville de Pontault-Combault autour d'une action de sensibilisation pour la préservation de la nature.

Une mare a été créée et des plantations ont été réalisées par les collégiens qui reviendront dans quelques mois, suivre l'évolution de cet écosystème restauré, essentiel pour le maintien de notre biodiversité environnante.

# L'ENVOL DES GAGNANTS!



Grâce à la participation des commerçants de Pontcarré pendant « la dizaine commerciale » du mois de décembre 2008, la municipalité avait organisé au cœur du marché de Noël, le tirage d'une tombola dotée de différents cadeaux forts sympathiques. Le gros lot consistait en un baptême de l'air, valable pour deux personnes sur un avion monomoteur basé à l'aérodrome de Lognes-Emerainville.

Les heureux gagnants sont Monsieur et Madame Marais-Guinio qui ont préféré attendre le soleil du printemps pour convenir d'un rendez-vous et profiter de l'occasion qui leur était offerte de s'envoler pour un petit voyage vers une destination située en dehors de la Seine et Marne et plus captivante qu'un simple baptême de l'air généralement d'une durée de 20 minutes en vol local autour de Disneyland.

Pontcarré se devait de faire en sorte que ces passagers de marque soient reçus avec une attention toute particulière et digne de leur confiance. Ils nous ont fait l'amitié de nous faire partager leurs impressions en rédigeant un petit compte-rendu et nous leur laissons la parole :

« C'est bien connu les hommes ont toujours eu envie de voler dans le ciel comme les oiseaux pour pouvoir non seulement se sentir libres, mais aussi pour admirer la terre d'une autre façon. C'est pourquoi rares sont les personnes qui refuseraient un baptême de l'air, surtout s'il leur est offert.

Le samedi 18 avril 2009, nous nous sommes donc rendus à l'aérodrome de Lognes, où nous avons rejoint M. Serge LANGE chargé de nous faire découvrir « le monde de l'aviation ».

Après un café dans un hôtel proche de l'aérodrome, nous avons, tout d'abord, visité les locaux du club « Les Aiglons » et fait la connaissance de « notre » avion : un ROBIN DR 400 de 160 CV

immatriculé F-GNPJ.

Puis, nous sommes passés aux informations plus techniques, comme :

- la lecture des cartes de navigation,
  - le calcul du cap
  - la réglementation des hauteurs de vol
  - les différentes zones de compétence radio sur toute la France...
- Ensuite, nous nous sommes installés dans le cockpit de l'appareil pour découvrir et comprendre l'utilité de tous les appareils de bord, les différents signaux et les manœuvres à faire avant, au moment et après le décollage et l'atterrissage.

En fin de matinée, nous avons fait une visite de la tour de contrôle où deux charmantes contrôleuses aériennes nous ont expliqué leur travail.

La pluie étant au rendez-vous M. LANGE nous a proposé de remettre au mardi après-midi le vol prévu.

Le mardi après-midi suivant nous nous sommes donc retrouvés à l'aérodrome. Après plusieurs manœuvres l'avion a pu être sorti du hangar. Nous nous sommes installés à bord où notre pilote a fait la check-list et établi un premier contact radio avec la tour de contrôle.

Après le plein de l'appareil et le feu vert nous avons décollé, direction REIMS PRUNAY.

Les sensations furent très variées : griserie du décollage, émerveillement devant le paysage vu d'en haut, appréhension de l'atterrissage et, hélas, quelques nausées dues aux « turbulences ». En effet le vent était assez fort ce jour-là.

Comme nous survolions la campagne champenoise, M. LANGE a laissé les commandes de l'appareil au passager avant, qui s'est alors rendu compte que le pilotage n'était pas une affaire de néophyte, le manche à balai étant très souple et, a contrario, le palonnier très ferme. De plus il faut surveiller tous les cadrans pour rester sur le bon cap et à la bonne hauteur ; pas évident. En vue de l'aérodrome de REIMS PRUNAY, nous avons dû faire un assez impressionnant « 360° » à cause d'un ULM qui se trouvait devant nous et voulait lui aussi se poser.

Comme il se doit à REIMS, nous avons fêté ce baptême avec une flûte de champagne.

Nous avons trinqué à la santé des commerçants et de la municipalité de Pontcarré en remerciement pour ce beau voyage dans les airs.»

*Didier et Hélène MARAIS-GUINIO*

Arrivée aux aiglons



Aérodrome de Reims



Tableau de bord



Parking de Reims Prunay



Survol autoroute A4



Prêt à démarrer



## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-six février, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Pontcarré sous la présidence de Monsieur Tony SALVAGGIO, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Tony SALVAGGIO, Madame Anne-Marie VUILLAUME, Monsieur Roland LEROY, Monsieur Serge LANGE, Madame Corinne GABILLARD, Monsieur Régis GOSSELIN, Monsieur André LEFRANÇOIS, Monsieur Axel JEAN, Monsieur Marc VALETTE, Madame Danielle GIRAUD, Monsieur Moheiz SAKOUHI, Madame Elisabeth ZOGHLAMI, Madame Marie-Anne PINTO,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Madame Catherine TOURNUT (pouvoir à Madame Anne-Marie VUILLAUME), Monsieur Bruno LACROIX (pouvoir à Madame Corinne GABILLARD), Monsieur Jean-Luc LANFRANCHI (pouvoir à Monsieur Régis GOSSELIN), Monsieur Thomas ARRIAS, Monsieur Denis THOUVENOT, Monsieur Claude MACLE (pouvoir à Madame Marie-Anne PINTO).  
Secrétaire : Madame Elisabeth ZOGHLAMI.

L'ordre du jour porté sur la convocation était le suivant :

### 1. Finances communales :

- autorisation donnée au Maire pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget,
  - indemnité d'occupation de la Société Orange France pour l'année 2009,
  - indemnité d'occupation de la Société Bouygues Télécom pour l'année 2009,
  - indemnité d'occupation de la Société SFR pour l'année 2009,
  - revalorisation du tarif des concessions funéraires,
  - mise en application de la réforme des vacances funéraires,
  - fixation des tarifs des consommations pour les manifestations organisées par la commune
2. Choix d'un cabinet d'avocat pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre du refus de la commune d'assurer le service minimum d'accueil en cas de grève du personnel enseignant
  3. Garantie d'emprunt et convention avec la Chaumière de l'Île-de-France
  4. Procédure de délégation du service public d'assainissement collectif :
    - décisions quant au choix du délégataire et au contrat de délégation
    - autorisation donnée au Maire pour signer la convention
  5. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil que le point n° 3 de l'ordre du jour, Garantie d'emprunt et convention avec la Chaumière de l'Île-de-France, est reporté à une prochaine séance afin d'obtenir tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2008 qui est adopté à l'unanimité.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-23, Monsieur le Maire rend compte des opérations conclues en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a, au nom de la commune :  
- par décision n° 2009.01 en date du 3 février 2009 institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits de l'accueil pour jeunes de 11 à 17 ans  
- par décision n° 2009.02 en date du 17 février 2009 modifié la régie d'avances communale

### 1. Finances Communales:

- autorisation donnée au Maire pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,

Monsieur le Maire explique que pour permettre à la commune d'effectuer les dépenses d'investissement dont l'urgence ne permet pas d'attendre le vote du budget, il convient de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement comme suit :

Opération	Crédits ouverts au budget 2008	Autorisation dépenses d'investissement 2009
Opération: non affectée	Article 2152: 11 281,27 € Article 2135: 75 610,15€	Article 2152: 2 000,00 € Article 2135: 18 000,00 €
Opération 12 :		
Extension groupe scolaire	Article 2313: 201 406,40 €	Article 2313: 50 000,00 €
Opération 13 :		
Rénovation église	Article 2313: 300 000,00€	Article 2313: 75 000,00 €

- indemnité d'occupation de la Société Orange France pour l'année 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer au titre de l'année 2009 le montant de l'indemnité d'occupation due par la société ORANGE France à 8 489,21 €.

- indemnité d'occupation de la Société Bouygues Télécom pour l'année 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **Décide** de fixer au titre de l'année 2009 le montant de l'indemnité d'occupation due par la société Bouygues Télécom à 5 198,94 €.

- indemnité d'occupation de la Société SFR pour l'année 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **Décide** de fixer au titre de l'année 2009 le montant de l'indemnité d'occupation due par la société S.F.R à 10 340,77 €.

- revalorisation du tarif des concessions funéraires

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L. 2223-15,

**Vu** la délibération n° 2008.03 du Conseil Municipal du 23 janvier 2008 revalorisant le prix des concessions funéraires à dater du 1er mars 2008,

Monsieur le Maire propose au Conseil d'actualiser le tarif des concessions funéraires et des concessions dans le columbarium.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal Décide de fixer à compter du 1er mars 2009:

- le tarif des concessions au cimetière communal comme suit :

<b>Concession de 10 ans renouvelables :</b>	<b>285 €</b>
<b>Concession de 30 ans renouvelables :</b>	<b>454 €</b>
<b>Concession de 50 ans renouvelables :</b>	<b>760 €</b>
<b>Droit de superposition :</b>	<b>53 €</b>

Caveau provisoire (tout mois commencé étant dû) : 21,50 € mensuel

- le tarif des concessions du columbarium du cimetière communal comme suit :

<b>Concession de 15 ans renouvelables (1 case) :</b>	<b>370 €</b>
<b>Concession de 30 ans renouvelables (1 case) :</b>	<b>581 €</b>
<b>Concession de 50 ans renouvelables (1 case) :</b>	<b>971 €</b>
<b>Concession de 15 ans renouvelables (columbarium familial indépendant 3 cases) :</b>	<b>1 055 €</b>
<b>Concession de 30 ans renouvelables (columbarium familial indépendant 3 cases) :</b>	<b>1 583 €</b>

## Concession de 50 ans renouvelables

(columbarium familial indépendant 3 cases) : **2 639 €**

- **Décide**, dès l'ouverture du jardin du souvenir du cimetière communal, de fixer à 16,50 € le tarif de l'emplacement pour la pose de plaque sur le support de mémoire mis à disposition, les frais de plaque et de pose étant à la charge de la famille.

- mise en application de la réforme des vacances funéraires

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles L. 2213-14,

**Vu** la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Propose** à Monsieur le Maire de fixer le montant unitaire de la vacation funéraire à 20 € pour les opérations funéraires listées à l'article L. 2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales seules susceptibles d'en bénéficier.

- **Dit** que le montant unitaire de la vacation funéraire sera fixé par arrêté municipal.

- fixation des tarifs des consommations pour les manifestations organisées par la commune

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de modifier les tarifs des consommations vendues lors des manifestations organisées par la commune

## 2. Choix d'un cabinet d'avocat pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre du refus de la commune d'assurer le service minimum d'accueil en cas de grève du personnel enseignant

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune fait partie d'un collectif opposé à la mise en place d'un service minimum d'accueil. Toutes les communes ayant adhéré ont un avocat en commun ce qui permet de mutualiser les frais.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le fait que la commune de Pontcarré doit recourir à un cabinet d'avocats pour défendre ses intérêts dans le cadre de la mise en place du service minimum d'accueil en cas de grève du personnel enseignant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif dans le cadre de la mise en place du service minimum d'accueil des élèves des écoles élémentaires et maternelles en cas de grève du personnel enseignant.

- **Décide** de confier à la Société Civile Professionnelle d'Avocats SEBAN & Associés sise 262 boulevard Saint Germain 75007 Paris le soin de représenter la commune dans le cadre de cette procédure.

## 3. Procédure de délégation du service public d'assainissement collectif :

Monsieur le Maire ayant rappelé au Conseil Municipal :

- que par délibération n° 2008.13 en date du 21 février 2008 le conseil municipal a décidé du principe d'une délégation de service public et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation du service public pour l'exploitation par affermage du service de l'assainissement collectif de la commune de Pontcarré, conformément aux articles L. 1411 1 et suivants du CGCT.

- qu'il a été en conséquence procédé aux mesures de publicité requises dans les publications suivantes : Le Parisien, édition du 2 juillet 2008 et Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, édition du 4 juillet 2008.

- que la date de remise des candidatures a été fixée au 22 août 2008.

- que le 11 septembre 2008, la commission de délégation s'est réunie pour l'ouverture des candidatures. 5 candidatures sont parvenues, à savoir :

1. NANTAISE DES EAUX
2. BERTRAND SA
3. LYONNAISE DES EAUX
4. SAUR

5. VEOLIA

- que les 5 entreprises ont été admises à présenter une offre et qu'en conséquence, le cahier des charges et le règlement de la consultation ont été envoyés auxdites candidates :

- que la date limite de dépôt des offres a été fixée au 8 novembre 2008.

- que, le 24 novembre 2008, la commission s'est réunie pour l'ouverture des plis et a constaté que les entreprises ayant présenté une offre dans les délais étaient les suivantes :

1. NANTAISE DES EAUX

2. VEOLIA

3. LYONNAISE DES EAUX

- que le 17 décembre 2008, la commission s'est réunie à nouveau afin de donner un avis sur les offres après analyse de celles-ci.

- que, sur la base d'un tel avis, M. le Maire a pu conduire toutes discussions utiles avec les entreprises : VEOLIA et LYONNAISE DES EAUX

- que, le 7 février 2009, M. le Maire a convoqué le Conseil Municipal de la commune de Pontcarré pour le 26 février 2009 en lui transmettant la liste des entreprises admises à présenter une offre, le rapport d'analyse des offres, les motifs du choix de la société retenue ainsi que l'avis de la Commission de Délégation de Service Public, une présentation de l'économie générale du contrat, et en lui demandant de bien vouloir délibérer sur le contrat établi avec la Société Véolia.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

**Vu** les rapports et avis de la commission joints en annexe

Considérant le rapport de Monsieur le Maire présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre, le rapport d'analyse des offres de la Commission de Délégation de service public, les motifs du choix de l'entreprise retenue, l'économie générale du contrat et l'avis de la Commission de délégation de service public;

**Considérant** que la Société Véolia :

- présente toutes les garanties professionnelles requises ainsi que la capacité à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers du service public.

- dispose notamment d'un service d'astreinte 24h/24, 7j/7, lui permettant d'intervenir sur site en moins de 2 heures sur simple appel téléphonique.

- présente de nombreuses références en gestion de services publics de l'assainissement de collectivités de taille comparable ;

- offre les meilleures garanties de qualité de service, notamment en matière de management de la qualité et de l'environnement et intègre manifestement les contraintes inhérentes à la gestion du service public de l'assainissement;

- dispose d'un système de management de la qualité [Certificat ISO 9001:2000] pour les activités suivantes :

- Collecte et traitement des eaux usées et pluviales
- Accueil et service aux clients
- Travaux hydrauliques associés
- Prestations sur mesure pour les industriels.

- La Société offre toutes les garanties financières requises pour assurer ses engagements sur la durée du contrat fixée à 12 ans.

- propose des conditions de tarifications plus satisfaisantes, à savoir :

Part fixe annuelle	11.00 €
Part variable au m <sup>3</sup> d'eau	0.365 €/m <sup>3</sup>
Offre Eaux Usées dans l'assiette de consultation	36 824 €/an
Offre réseau pluvial	6 202 €/an
Offre bassin pluvial	2 308 €/an
Total offre dans l'assiette de consultation	45 333 €/an

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de la Société VEOLIA avec comme siège social Société Française de Distribution d'Eau situé 7, rue Tronson du Coudray 75804 Paris Cedex 08, pour la gestion déléguée du service public d'assainissement collectif de la commune de Pontcarré.

- **APPROUVE** le projet de contrat d'affermage à intervenir pour une durée de 12 ans.

- **CHARGE** M. le Maire, de signer tous documents relatifs à cette affaire, et notamment le contrat d'affermage.

## 4. Questions diverses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECOINTRE présent dans le public. Ce dernier fait remarquer que l'entretien des voies publiques était de meilleure qualité avec une balayeuse. Monsieur le Maire précise que le passage avec le tracteur semble en effet peu adapté pour certaines rues. Il sera prochainement décidé du recours ou non à un prestataire extérieur surtout pour cette année en raison des salissures engendrées par les nombreuses intempéries

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Pontcarré sous la présidence de Monsieur Tony SALVAGGIO, Maire.

### Etaient présents :

Monsieur Tony SALVAGGIO, Madame Catherine TOURNUT, Madame Anne-Marie VUILLAUME, Monsieur Roland LEROY, Monsieur Serge LANGE, Monsieur Bruno LACROIX, Madame Corinne GABILLARD, Monsieur Régis GOSSELIN, Monsieur André LEFRANÇOIS, Monsieur Axel JEAN, Monsieur Marc VALETTE, Monsieur Jean-Luc LANFRANCHI, Madame Danielle GIRAUD, Madame Elisabeth ZOGHLAMI, Madame Marie-Anne PINTO, Monsieur Thomas ARRIAS (arrivée à 19h35, auparavant représenté par Monsieur Moheiz SAKOUHI), Monsieur Denis THOUVENOT Monsieur Moheiz SAKOUHI, Formant la majorité des membres en exercice.

### Etaient absents :

Monsieur Claude MACLE (pouvoir à Monsieur Roland LEROY).

Secrétaire : Madame Danielle GIRAUD.

L'ordre du jour porté sur la convocation était le suivant :

### 1. Budget Communal :

- Approbation du compte de gestion de l'année 2008,
- Vote du Compte Administratif 2008,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008,
- Vote des taux d'impositions 2009,
- Vote du budget primitif 2009.

### 2. Budget Eau et Assainissement :

- Approbation du compte de gestion de l'année 2008,
- Vote du Compte Administratif 2008,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008,
- Vote des taux des taxes Eau et Assainissement de l'année 2009,
- Vote du budget primitif 2009.

### 3. Personnel communal :

- Modification des conditions d'attribution des I.H.T.S.,
- Création d'un emploi d'attaché territorial,
- Recrutement d'agents saisonniers.

### 4. Convention avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée pour la mise à disposition de locaux pour le R.A.M.

### 5. Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- amortissement des dépenses liées aux documents d'urbanisme
  - admission en non valeur – Budget Commune
- Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 février 2009 qui est adopté à l'unanimité.

### 1. Budget Communal :

- Approbation du compte de gestion de l'année 2008

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de ses articles L 2122-21, L. 2343-1 et 2, et D. 2343-1 à D. 2343-10, Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution

L'ordre du jour étant clos, la séance du Conseil est levée à 21 heures 15.

Pontcarré, le 5 mars 2009

Le Maire,

Tony SALVAGGIO.

des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par le Trésorier en poste à Pontault-Combault et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### - Vote du Compte Administratif 2008

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5, Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008.

Après avis de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé de l'Adjoint aux finances,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Catherine Tournut, Maire-Adjoint délégué aux finances, élue conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

### - Section de Fonctionnement :

• Recettes réalisées :	1 740 306.93 €
• Dépenses réalisées :	1 565 840.51 €

Résultat antérieurs reportés : 267 777,68 €

Résultat de l'exercice 2008: 174 466,42€

**Résultat de clôture :** **442 244,10 €**

### - Section d'Investissement :

• Recettes réalisées :	253 923.46 €
• Dépenses réalisées :	358 942.89 €

Résultat de l'exercice 2008: - 105 019,43€

Solde d'Investissement 2007: **146 112,87 €**

**Résultat de clôture 2008 (hors Restes à réaliser) :** **41 093,44 €**

- Restes à réaliser :

Recettes : 195 398,77 €

Dépenses : 143 666,97 €

**Résultat de clôture 2008**

**(y compris Restes à réaliser) :** **+ 92 825,24 €**

- Affectation des résultats de l'exercice 2008

Ayant entendu l'exposé de l'Adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter 442 244,10 € au compte R 002 du budget 2009 de la commune.

- Vote des taux d'imposition 2009

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2331-3,

**Vu** le Code Général des impôts,

**Vu** la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

**Vu** les lois de finances annuelles,

Monsieur le Maire propose au Conseil d'augmenter les taux d'imposition des quatre impôts locaux pour l'année 2009.

Ayant entendu l'exposé de l'Adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Fixe** les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

Foncier non bâti :	102,16 %
Foncier Bâti :	31,22 %
Taxe d'Habitation :	17,38 %
Taxe Professionnelle :	16,07 %

- **Vote du budget primitif 2009**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

**Vu** la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13, Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du Budget primitif et les débats budgétaires au cours des commissions finances.

Après avis desdites commissions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget primitif arrêté comme suit :

## Section de Fonctionnement

Dépenses :	2 356 047 €
Recettes :	2 356 047 €

## Section d'Investissement

Dépenses :	1 483 764 €
Recettes :	1 483 764 €

## 2. Budget Eau et Assainissement :

- Approbation du compte de gestion de l'année 2008

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à ses articles L 2122-21, L. 2343-1 et 2, et D. 2343-1 à D. 2343-10, Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par le Trésorier en poste à Pontault-Combault et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de l'eau et l'assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

- Vote du Compte Administratif 2008

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de ses articles L 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2, et R.2342-1 à D. 2342-12, Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008.

Après avis de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé de l'Adjoint aux finances et de Monsieur Roland LEROY, Maire-Adjoint délégué VRD,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Catherine Tournut, Maire-Adjoint délégué aux finances, élue conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

## - Section d'exploitation :

- Recettes réalisées :	56 276,15 €
- Dépenses réalisées :	36 295,45 €
Excédents antérieurs reportés :	152 252,98 €
Résultat de l'exercice 2008 :	19 980,70 €

**Résultat de clôture 2008 :** **172 233,68 €**

## - Section d'investissement :

- Recettes réalisées :	36 243,50 €
- Dépenses réalisées :	29 859,62 €
Déficits antérieurs reportés :	- 7 663,81 €
Résultat de l'exercice 2008 :	6 383,88 €

**Résultat de clôture 2008 :** **- 1 279,93 €**

- Affectation des résultats de l'exercice 2008

Ayant entendu l'exposé de l'Adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter 170 953,75 € au compte R 002 du budget 2009 Eau et Assainissement,

- **Décide** d'affecter 1 279,93 € au compte R 1068 du budget 2009 Eau et Assainissement.

- Vote des taux des taxes Eau et Assainissement de l'année 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** à l'unanimité de maintenir les taux des taxes communales 2008 pour l'année 2009 comme suit:

• Surtaxe communale de l'eau :	0,20 € / m3
• Taxe d'assainissement :	0,24 € / m3

- Vote du budget primitif 2009

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

**Vu** la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13, Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du Budget primitif et les débats budgétaires au cours des commissions finances. Il précise que pour cette année, aucune opération n'est prévue sur ce budget, il s'agit surtout d'entretien courant.

Après avis desdites commissions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget primitif arrêté comme suit :

## Section d'exploitation

Dépenses :	226 754 €
Recettes :	226 754 €

## Section d'Investissement

Dépenses :	132 944,62 €
Recettes :	132 944,62 €

## 3. Personnel communal :

- Modification des conditions d'attribution des I.H.T.S.

**Vu** le Décret n° 2007.1630 du 19 novembre 2007 modifiant le Décret n° 2002.60 relatif aux I.H.T.S. et les Décrets n° 2002.62 relatif à l'I.F.T.S. des administrations centrales et 2002.63 relatif à l'I.F.T.S. des services déconcentrés,

**Vu** la délibération n° 02/55 du Conseil Municipal du 26 septembre 2002 modifiant le régime indemnitaire de I.F.T.S.,

**Vu** la délibération n° 2003/11 du Conseil Municipal du 4 février 2003 définissant les modalités d'attribution du nouveau régime indemnitaire., Monsieur le Maire expose au Conseil que les conditions d'attribution du régime indemnitaire ont été modifiées par la Loi.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **DÉCIDE** que le cumul des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) avec les Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) est possible pour les fonctionnaires de la catégorie B rémunérés sur la base d'un indice brut supérieur à 380 lorsque des heures supplémentaires auront été effectivement réalisées.
- **DIT** que les I.H.T.S. attribuées à cette catégorie de fonctionnaires ne sont pas cumulables avec l'Indemnité d'Administration et de Technicité à partir du moment où ils bénéficient d'I.F.T.S..

- Création d'un emploi d'attaché territorial
- **Arrivée de Monsieur Thomas ARRIAS à 19h35.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer un emploi d'attaché territorial. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un recrutement supplémentaire, la suppression du poste correspondant se fera ultérieurement après avis du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **Décide** de créer un emploi d'attaché territorial à temps complet et de l'ajouter au tableau des effectifs du personnel.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.
- Recrutement d'agents saisonniers

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que le recrutement d'Adjoints Techniques de 2ème classe non titulaires durant les périodes printanière et estivale s'avère nécessaire pour assurer la continuité du service public pendant les congés annuels des agents titulaires et en raison du surcroît temporaire d'activité dû à l'entretien des espaces verts (besoin saisonnier pour assurer le bon entretien de la commune). Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide** de créer 2 postes d'Adjoints Techniques de 2ème classe non titulaires à temps complet du 1er avril au 31 août 2009.
- **Dit** que les agents seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 1er échelon du grade d'Adjoint Technique de 2ème classe territorial et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la commune.

#### 4. Convention avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée pour la mise à disposition de locaux pour le R.A.M.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Communauté de Communes dans le cadre de l'organisation d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) va utiliser des locaux de la commune de Pontcarré. Il convient donc de régir l'occupation de ces locaux par une convention.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée la convention ci-jointe relative à l'occupation de locaux dans le cadre de l'organisation d'un RAM.

#### 5. Questions diverses

- amortissement des dépenses liées aux documents d'urbanisme

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de fixer les modalités d'amortissement des dépenses relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme imputées à l'article 202

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **décide** que dépenses relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme imputées à l'article 202 seront amorties en linéaire sur une durée de 5 ans.

- admission en non valeur – Budget Commune

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L. 2343-1 ;

**Vu** l'état des produits irrécouvrables dressé par le receveur perceuteur de Pontault-Combault et portant sur l'année 2006

**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le receveur-perceuteur de Pontault-Combault dans les délais légaux et réglementaires ;

**Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

**Considérant**, dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées, les poursuites contre la société débitrice ayant été infructueuses ;

Madame TOURNUT précise qu'il s'agit d'un impayé de frais de garderie pour lesquels le débiteur n'a pu être retrouvé après son déménagement. Compte tenu du faible montant de la dette, il serait trop coûteux d'envisager des poursuites coûteuses et aléatoires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **Accepte** d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état joint dressé par le receveur de Pontault-Combault et s'élevant à la somme de 47,45 €.

- **Dit** que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de la commune de l'exercice en cours.

#### - Suspension de la séance à 19h50.

- Monsieur le Maire donne la parole au public présent dans l'assistance.
- Monsieur Lecointre regrette que le budget n'ait pas été présenté de manière plus détaillée afin de mieux expliquer les raisons de la hausse des impôts.
- Monsieur le Maire explique que sans cette augmentation, le budget n'aurait pu être équilibré malgré la maîtrise des dépenses, la hausse des charges n'étant pas compensée par une hausse des recettes notamment pour ce qui concerne les dotations de l'Etat.
- Monsieur LECOINTRE regrette que le support de communication qu'est le panneau lumineux ne soit pas mieux utilisé notamment pour l'annonce des manifestations organisées par les associations de la commune.
- Monsieur le Maire répond que ce panneau met en ligne les informations associatives sont fournies et qu'une personne a été désignée pour utiliser au mieux cet outil d'information.

L'ordre du jour étant clos, la séance du Conseil est levée à 20 heures.

Pontcarré, le 6 avril 2009

Le Maire,  
Tony SALVAGGIO.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le cinq mai, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Pontcarré sous la présidence de Monsieur Tony SALVAGGIO, Maire.

#### Étaient présents :

Monsieur Tony SALVAGGIO, Madame Catherine TOURNUT, Madame Anne-Marie VUILLAUME, Monsieur Roland LEROY, Monsieur Serge

LANGÉ, Monsieur Bruno LACROIX, Madame Corinne GABILLARD, Monsieur Régis GOSSELIN, Monsieur André LEFRANÇOIS, Madame Danielle GIRAUD, Madame Elisabeth ZOGHLAMI, Monsieur Moheiz SAKOUHI, Monsieur Denis THOUVENOT, Monsieur Claude MACLE, Formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Madame Marie-Anne PINTO (pouvoir à Madame Danielle GIRAUD),

Monsieur Axel JEAN (pouvoir à Madame Anne-Marie VUILLAUME), Monsieur Marc VALETTE, Monsieur Jean-Luc LANFRANCHI (pouvoir à Monsieur Régis GOSSELIN), Monsieur Thomas ARRIAS (pouvoir à Monsieur Moheiz SAKOUHI).

Secrétaire : Monsieur Bruno LACROIX.

L'ordre du jour porté sur la convocation était le suivant :

## 1. Finances Communales :

- Application du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA : Convention avec l'État,
  - Convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement avec le Département,
  - Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distributions d'électricité.
2. Autorisation donnée au Maire pour signer le marché relatif aux travaux d'extension du Groupe scolaire (Construction d'une classe et extension du restaurant scolaire).
3. Questions diverses.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 mars 2009 qui est adopté à l'unanimité.

## 1. Finances Communales :

- Application du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA : Convention avec l'État

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation de la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'État, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services des Préfectures constateront au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Monsieur le Maire précise que ce conventionnement permettrait d'éviter de souscrire le prêt budgétisé et ainsi de ne pas augmenter le taux d'endettement de la commune en réduisant le délai de reversement de la TVA qui passerait ainsi de 2 à 1 année. En 2009, la commune percevrait ainsi le fonds de compensation au titre de 2007 et 2008. Il ajoute que ces mesures s'inscrivent dans le plan de relance de l'économie du gouvernement auquel il ne souscrit pas surtout sur ce point de la TVA qui est une dette de l'État envers les collectivités.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 contre (Monsieur Denis THOUVENOT), le Conseil Municipal :

- **Prend acte** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 614 497 € ;
  - **Rappelle** qu'il est inscrit au budget de la commune un montant de 1 281 097,03 € (supérieur à la moyenne de référence susvisée),
  - **Autorise** Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'État, la convention par laquelle la commune de Pontcarré s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'Équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'instruction du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.
- Convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement avec le Département

**Vu** la loi n° 2004.809 du 13 août 2004,

**Vu** le budget communal,

**Considérant** la proposition d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL) émanant du Conseil Général,

Monsieur le Maire précise que ce fonds géré par le Département aide les familles les plus démunies qui ont des difficultés pour payer leur loyer. La contribution est fonction du nombre de logements sociaux sur la commune, 31 pour Pontcarré.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de l'adhésion de la commune de Pontcarré au FSL pour l'année 2009
  - **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion y afférent prévoyant le versement d'une contribution de 3 € par logement social localisé sur le territoire de la commune, soit une somme de 93 €
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distributions d'électricité

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tel que le Syndicat d'électricité auquel la commune adhère (Le S.I.E.R.S.E.L.), a permis la revalorisation de cette redevance. Monsieur Leroy, Adjoint au Maire délégué à la Voirie et aux Réseaux Divers précise que cette redevance due par EDF n'a jamais été réclamée par les communes. Ce n'est qu'avec la création du nouveau syndicat d'électrification (le SMERSEM : Syndicat mixte d'énergies en réseaux de Seine-et-Marne (SMERSEM)) et les multiples études ou analyses ainsi réalisées que cet oubli a été remarqué.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2009 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 17,70 % ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

## 2. Autorisation donnée au Maire pour signer le marché relatif aux travaux d'extension du Groupe scolaire (Construction d'une classe et extension du restaurant scolaire)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21-1;

**Vu** le Code des marchés publics, et notamment son article 28;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **décide** d'autoriser M. le Maire à signer le marché public suivant pour un montant prévisionnel Hors Taxes de 450 000 € :
- Programme: extension du groupe scolaire Louis Mazet (Construction d'une classe et extension du restaurant scolaire)
- **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution du marché d'extension du groupe scolaire Louis Mazet notamment la signature d'avenants qui n'augmentent pas les montants attribués à chaque lot de plus de 5% par rapport à leur valeur initiale.

### 3. Questions diverses

- En application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-23, Monsieur le Maire rend compte des opérations conclues en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a, au nom de la commune :  
- par décision n° 2009.03 en date du 14 avril 2009 institué une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des produits de la brocante.

- Monsieur le Maire donne la parole au public présent à l'assemblée :
- Monsieur Lecointre demande si le FCTVA peut pour certaines opérations être récupéré de manière anticipée.
- Monsieur le Maire répond que seule la TVA sur les investissements du budget de l'eau peut être récupérée de manière anticipée.
- Monsieur Lecointre fait remarquer que le balayage des rues n'est toujours pas fait.
- Monsieur le Maire rétorque que les caniveaux ont été nettoyés par les services techniques. Il ajoute que cette année a été exceptionnelle au niveau de la salissure des voiries.

- Monsieur Lecointre demande à ce que les poubelles publiques défectueuses soient remplacées.
- Monsieur informe que le 8 mai à 12h15 aura lieu au monument aux Morts la cérémonie commémorative du 8 mai 1945. Il précise qu'à la demande du recteur d'académie, il a convié tous les enfants de la commune à cet événement.
- Il donne enfin le calendrier des prochaines manifestations festives sur la commune à savoir la soirée astronomique le 8 mai en soirée à la Maison de la Culture et des Associations et l'exposition « Veilles Bécane » le 17 mai prochain au gymnase.
- Monsieur Leroy fait enfin part des futurs travaux dans le virage de l'entrée Nord qui provoqueront une alternance de la circulation pour la réfection du trottoir.

L'ordre du jour étant clos, la séance du Conseil est levée à 21 heures 35

Pontcarré, le 12 mai 2009  
Le Maire,  
Tony SALVAGGIO.

## Les spectacles musicaux de l'école MAZET



Il y avait la foule familiale des grands jours pour les représentations proposées par l'école Louis Mazet à la salle des fêtes de la forêt.

Le Vendredi soir, devant un public attentif, les élèves des classes de primaire affichaient suivant leur classe une couleur dédiée pour offrir des interprétations musicales originales où se mêlaient bruitages, expressions sonores corporelles et chants variés !

Chantant tantôt par classe tantôt tous ensemble, accompagnés et encouragés par l'intervenante musique et les enseignants, les enfants ont brillé par leurs interprétations, leur enthousiasme et le plaisir visible qu'ils y prenaient.

Un moment musical privilégié partagé avec les familles pour le plus grand bonheur de tous !

Le samedi matin, les élèves de la maternelle ont présenté, en deux temps, des chants et danses aux nombreux parents ravis de découvrir les spectacles de fin d'année.

Les petits, les moyens et les grands ont dansé, joué et chanté des



chansons traditionnelles autour de la mer, de l'océan et du voyage. Tous habillés en petits matelots ou en lutins, ils suivaient avec application le « tempo » indiqué par l'intervenante musique et leurs maîtresses.

La joie et le plaisir étaient partagés entre la scène et le public attendri et très attentif !

Les « petits » ont produit cette année encore un grand spectacle haut en couleurs, en danses et en musiques !



Jean AXEL  
Conseiller municipal



## Pâques... les cloches sont passées à la bibliothèque

Il était proposé aux enfants de Pontcarré et aux enfants de l'école maternelle de déposer à la bibliothèque un objet décoratif sur le thème de Pâques.



Des dessins à suspendre, des fresques décoratives, des poules, des œufs décorés dans des jolis paniers sont venus décorer la bibliothèque pendant la période de Pâques. Beaucoup d'imagination, beaucoup de patience pour toutes ces réalisations.

Chaque classe de la maternelle fut récompensée par un livre et les autres enfants par des chocolats ....de Pâques.

Guy LECOINTRE  
Président

## SCULPTURA



Nous arrivons presque au terme de cette huitième année ... année encore très fructueuse en inspiration et en travail !

Nous accueillons comme chaque année 10 personnes et, sauf désistement, nous n'aurons pas beaucoup de place à proposer pour l'année prochaine ...

Nous mettons un point d'honneur à passer du temps avec chacune de nos adhérentes, et préserver cette chaleur et cette bonne humeur qui caractérise notre atelier, c'est pourquoi

nous ne pouvons pas augmenter l'effectif du cours ce qui diviserait l'atelier en 2 salles.

En temps que Présidente de l'association, je tiens à garder cet esprit de convivialité pour le bien être de tous et je m'excuse auprès des personnes qui s'étaient inscrites sur liste d'attente et que je n'ai pas pu accueillir.

Nous vous avons présenté le travail de deux années lors de notre exposition de fin d'année qui a eu lieu les 6 et 7 juin.

Nous espérons que les œuvres exposées vous auront charmés et qu'elles vous donneront encore l'envie de venir nous voir ...

Prochain rendez-vous au Forum des Associations en septembre, d'ici là, nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances.

Elisabeth DIOLOT - Présidente





Cette saison 2008-2009 s'est terminée avec le spectacle des jeunes de la troupe le samedi 13 juin.

Nos jeunes artistes ont pris énormément de plaisir à jouer devant leurs parents, familles et amis qui ont montré par leurs applaudissements, leur enthousiasme à voir leurs enfants évoluer sur les planches dans différents jeux scéniques qui ont permis à nos petits comédiens de donner un aperçu de leur talent indéniable et inné pour certains d'entre eux.

Au début du printemps, la troupe avait présenté deux comédies qui ont remporté un joli succès.

Maintenant, il faut penser au choix des pièces pour programmer les prochains spectacles, nous nous y attelons avec ardeur.

**Rendez-vous au Forum de septembre** pour les inscriptions de la rentrée prochaine.

Bonnes vacances. A très bientôt sur les planches...

*Marie-Anne Pinto*  
Présidente  
[enscene@sfr.fr](mailto:enscene@sfr.fr)



"14 juillet"



"Vous dérangez pas pour nous"



La troupe des jeunes lors de leur spectacle annuel.





## Merci et bravo à tous !

Cette saison 2009, nous avons mis en place avec l'école primaire et l'aide de la mairie un cycle de « tennis à l'école » pour les élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2). La classe de CM2 a participé pour l'occasion à une rencontre inter-école. Cette journée s'est déroulée à la Ligue de tennis de Seine et Marne (Croissy Beaubourg) et a regroupé 8 classes de CM2 (dont 7 venant d'autres écoles). Le bilan est positif, tous les élèves du cycle 3 ont pu découvrir et apprécier ce sport d'opposition. Ils ont également pu constater leur progrès tout au long de leurs cycle tennis.

Merci à toutes les personnes (élus, enseignants, l'IEN et la Ligue de Seine et Marne) qui ont permis la réalisation de ce projet.

Côté championnat jeunes, pour la première fois, nous avons une équipe jeunes qui a remporté 4 victoires sur 5 dans sa poule. Ce sont les 13/14 ans, équipe composée de Sébastien Bécue (30/5), Stephen Decombe (40), Vincent Gabillard (NC\*) et Mickaël Plumard (NC).

Nous attendons le résultat des autres équipes pour savoir s'ils sortiront premiers et continueront leur championnat ou s'ils termineront en seconde position. Dans tous les cas, bravo pour le parcours qu'ils ont réalisé cette saison.

Félicitations à Robin Sorel (NC) qui a fait une belle performance en battant un joueur

classé 30/4 lors du championnat 12 ans.

**Bravo** à nos jeunes pour leur fair-play et leur combativité sur le court.

Si vous le souhaitez, venez vous inscrire et bénéficier de l'opération « licence gratuite » mise en place par la Ligue de Seine et Marne.

Nous recherchons également des sponsors pour nos jeunes équipes.

*Dominique Colson  
Moniteur de tennis de Pontcarre*

\*NC, abréviation de non classé.

[www.club.fft.fr/tc.pontcarre](http://www.club.fft.fr/tc.pontcarre)

## COMMUNIQUÉS DE PRESSE

### INFORMATION DE L'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE

#### Les nouvelles aides financières de l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne

Afin de favoriser l'accès aux soins, le Conseil de votre Caisse d'Assurance Maladie a souhaité mettre en place cinq nouvelles aides financières pour les personnes en situation de précarité et/ou touchées par la maladie.

##### 1- Solidarité santé : participation financière à l'acquisition d'une complémentaire santé

Cette aide s'adresse aux personnes ayant reçu un refus pour le chèque aide pour une complémentaire santé et dont les ressources dépassent de 30 % maximum le plafond de la Cmu Complémentaire. Le montant de l'aide est établi en fonction de la composition du foyer. Cette aide financière est cumulative et à hauteur de 100 € pour 1 personne de moins de 25 ans, 200 € pour 1 personne entre 25 et 59 ans et de 400 € pour 1 personne de 60 ans et plus.

##### 2- Lit médicalisé et accessoires: aide à l'achat

Pour l'achat d'un lit médicalisé, des accessoires et des prestations liées au service après vente des matériels, la caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne peut aider ses assurés sociaux.

Le montant du remboursement de l'Assurance Maladie au titre des prestations légales est de 933.60 € auquel peut s'ajouter le montant de l'aide « lit médicalisé » pouvant aller jusqu'à 1 860 € après examen du dossier.

##### 3- Alzheimer ou syndromes apparentés : aide au financement des frais de transport pour accueil de jour thérapeutique

Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de syndromes apparentés sont parfois amenées à se rendre plusieurs fois par semaine dans des établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD). Ces déplacements répétés peuvent occasionner des déséquilibres financiers, voire un renoncement à cet accueil thérapeutique.

Aussi, ces frais peuvent être pris en charge, quel que soit le véhicule utilisé (véhicule personnel, taxi, Vsl), jusqu'à trois fois par semaine, à hauteur de 1 000 € par personne et par an sous condition de ressources.

##### 4- Cmu C : aide à l'achat de la 2<sup>ème</sup> prothèse auditive

Les bénéficiaires de la Cmu Complémentaire peuvent demander le financement en tout ou partie de l'achat de leur seconde prothèse auditive (non comprise dans le panier de biens) à concurrence de 1 100 € (montant auquel s'ajoute 199.71 € de remboursement légal).

##### 5- Heures de garde-malade en soins palliatifs: prise en charge à 100 %

Pour optimiser l'aide déjà accordée aux familles dans l'accompagnement de leur proche en fin de vie, le financement à 100% des heures de garde-malade a été décidé.

Pour tout complément d'information, nos conseillers de Service Action Sanitaire et Sociale sont joignables au 36 46

# Calendrier des prochaines manifestations

## Juillet

- 1 M
- 2 J
- 3 V
- 4 S
- 5 D
- 6 L
- 7 M
- 8 M
- 9 J
- 10 V
- 11 S
- 12 D
- 13 L **Feux d'artifice**
- 14 M
- 15 M
- 16 J
- 17 V
- 18 S
- 19 D
- 20 L
- 21 M
- 22 M
- 23 J
- 24 V
- 25 S
- 26 D
- 27 L
- 28 M
- 29 M
- 30 J

## Septembre

- 1 M
- 2 M
- 3 J
- 4 V
- 5 S
- 6 D
- 7 L
- 8 M
- 9 M
- 10 J
- 11 V
- 12 S **Forum des associations**
- 13 D
- 14 L
- 15 M
- 16 M
- 17 J
- 18 V
- 19 S
- 20 D
- 21 L
- 22 M
- 23 M
- 24 J
- 25 V
- 26 S
- 27 D **Fête de la forêt**
- 28 L
- 29 M
- 30 M

## Octobre

- 1 J
- 2 V
- 3 S **Courir pour Curie**
- 4 D
- 5 L
- 6 M
- 7 M
- 8 J
- 9 V
- 10 S
- 11 D
- 12 L
- 13 M **Exposition Creativa**
- 14 M
- 15 J
- 16 V
- 17 S
- 18 D
- 19 L
- 20 M
- 21 M
- 22 J
- 23 V
- 24 S **Soirée Jeunes**
- 25 D
- 26 L
- 27 M
- 28 M
- 29
- 30



# A vos agendas

- Organisées par la municipalité
- Organisées par des associations de Pontcarré

## Calendrier passage des encombrants année 2009

3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois

- |                |               |
|----------------|---------------|
| - 16 juillet   | - 15 octobre  |
| - 20 août      | - 19 novembre |
| - 17 septembre | - 21 décembre |

## Bibliothèque

- ⇨ Mercredi de 9 h 30 à 11 h 45  
et de 14 h 00 à 16 h 45.
- ⇨ Samedi de 9 h 45 à 12 h 30  
et de 14 h 00 à 16 h 45.



## Rappel des horaires d'ouverture de la Mairie

- ⇨ lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12 h.
- ⇨ mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- ⇨ samedi de 10 h à 12 h 30.

**Tél. : 01 64 66 31 55**  
**Fax : 01 64 66 03 35**

Et, toujours à votre disposition, le site Internet de la Mairie :

**[www.mairiepontcarre.net](http://www.mairiepontcarre.net)**

**Accueil pré et post scolaire Centre Aéré - Temps Cantine**

⇨ **01.64.76.69.45**

⇨ **06.47.84.37.24**

## CARROSSERIE FONTAINE



**TÔLERIE - PEINTURE - PARE-BRISE**

Réparations toutes marques - Dépannage - Remorquage

**AGRÉÉE TOUTES ASSURANCES**

Remise aux Cotes d'origine sur Marbre

42, rue du Chemin Vert - 77135 PONTCARRÉ  
Tél. 01 64 66 21 85 - Fax 01 64 66 18 04



## IMPRIMERIE CHAUVAT-BERTAU

Réalisation Graphique PAO

Flashage - Photogravure

Reprographie connectée Mac PC : N.B. et Couleur  
Dorure - Gauffrage - Relief - Découpe - Typo - Offset

4, chemin de Braque - B.P. 3 - 77135 PONTCARRÉ  
**Tél. 01 64 66 31 49 - Fax 01 64 66 10 95**  
E Mail : [chauvat.bertau@wanadoo.fr](mailto:chauvat.bertau@wanadoo.fr)

**PENSION**  
Repas d'affaires

**RESTAURANT**  
*Spécialités de poissons*  
*Cuisson sur pierre chaude*

*Malocco*

Elisabeth et Yannick

10, Grande Rue  
77135 PONTCARRE

☎ **01 64 66 11 76**  
[malocco.masson@wanadoo.fr](mailto:malocco.masson@wanadoo.fr)



AGENCE CONSEIL EN COMMUNICATION  
137 rue des Pyrénées 75020 Paris  
**Tél. 01 44 93 83 83**

Création  
Edition  
Packaging  
Publicité  
Événementiel  
Site Internet  
Régie publicitaire

[www.bientotdeja.fr](http://www.bientotdeja.fr)